

Paris, le 15 avril 2025

## Validation des critères européens de préférence locale pour le déploiement des énergies renouvelables : une avancée significative

**Les représentants des 27 Etats membres de l'Union européenne ont validé, ce vendredi 11 avril, le projet d'acte d'exécution du règlement NZIA (« Net Zero Industry Act ») qui définit les critères applicables aux futurs appels d'offres pour le déploiement des énergies renouvelables. Le Syndicat des énergies renouvelables (SER) se félicite de cette avancée, qui permettra de faire rimer transition énergétique et renforcement du tissu industriel en France et en Europe.**

Alors que le contexte international nous montre que les enjeux de souveraineté énergétique et industrielle sont plus que jamais liés, la validation de cet acte d'exécution marque une avancée importante dans la volonté du continent européen de rester un acteur industriel majeur de la transition énergétique.

Ce texte permettra aux Etats membres d'introduire, dans les futurs dispositifs de mises aux enchères (appels d'offres), des exigences de résilience et de durabilité pour certains composants stratégiques, dans les secteurs du solaire ou de l'éolien en mer notamment. Ces nouveaux critères permettront ainsi de valoriser les offres faisant appel à des équipements produits en Europe.

*« Je souhaite saluer l'implication sans faille des autorités françaises sur ce dossier. L'étape franchie ce jour permettra, je l'espère, de maintenir l'ancrage industriel très fort dont nous pouvons nous prévaloir dans le secteur de l'éolien en mer, avec quatre usines de production de composants. Cette avancée doit également conforter les projets industriels de Gigafactories solaires. Le déploiement des énergies renouvelables peut et doit s'accompagner d'un déploiement industriel sur notre territoire, et cet acte d'exécution apporte désormais des éléments très concrets pour pouvoir avancer dans cette direction. Le SER va poursuivre ses échanges avec les services de l'Etat pour garantir une mise en œuvre effective et équilibrée de ce nouveau cadre dans les prochains appels d'offres », déclare Jules NYSSSEN, Président du SER.*

### Contacts presse :

Marie-Camille BOURGUET - 06 79 93 54 00

Cynthia KARI – 07 87 14 71 26

[service\\_presse\\_ser@enr.fr](mailto:service_presse_ser@enr.fr)

Le **Syndicat des énergies renouvelables (SER)** regroupe plus de 500 adhérents, représentant un secteur générant plus de 166 000 emplois. L'organisation professionnelle rassemble les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : bois-énergie, biocarburants, éolien, énergies marines, gaz renouvelables, géothermie et pompes à chaleur, hydroélectricité, solaire et valorisation énergétique des déchets. Le **SER** a pour mission de défendre les droits et les intérêts de ses membres et de resserrer les liens qui les unissent, notamment pour développer la filière industrielle des énergies renouvelables en France et promouvoir la création d'emplois et de valeur ajoutée sur le territoire national.

Suivre le **SER** sur [www.enr.fr](http://www.enr.fr)  [Syndicat des énergies renouvelables](#)